

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE PREAVIS**  
**N°04 – 2013**  
**DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**Association Sécurité Est Lausannois**  
**Budget 2014**

La Commission de gestion (ci-après CG) composée de Madame Anne Schranz pour Pully, de Messieurs Patrick Cosandey pour Savigny, Georges Fontana pour Paudex et Jean-Marc Mayor pour Belmont s'est réunie dans les locaux de la Police de Pully le 13 novembre 2013 à 17h00.

Nous avons été accueillis par deux membres du Comité de Direction : M. Dan-Henri Weber, secrétaire et Commandant de la Police et M. Martial Lambert de Pully.

Conformément à l'article 25 des Statuts de l'Association de Communes Sécurité Est Lausannois, nous avons examiné ensemble certains points de ce troisième budget. Nous avons obtenu des précisions et compléments d'informations clairs et précis à toutes les questions posées.

D'emblée, nous devons souligner que ce budget 2014 a été établi avec une grande rigueur, et une anticipation des besoins futurs. Ces chiffres ont déjà été avalisés par les quatre communes de l'association.

Les montants présentés sont conformes aux prévisions et l'augmentation progressive des charges correspond à ce qui avait été prévu lors de la création de notre association.

Pour rappel, cette progression concerne en particulier trois objets qui sont :

**La contribution extraordinaire à la Caisse de pensions (CIP)**

La participation de l'employeur se monte à CHF 182'000,-- par année pour les 17 prochaines années. La situation financière de la CIP est saine, mais elle doit s'adapter aux nouvelles dispositions fédérales en la matière. L'objectif est d'harmoniser les statuts des caisses privées et publiques. Ce plan a été accepté par les deux parties : employeurs et collaborateurs. Dans un premier temps, les policiers seront soumis aux mêmes règles que les autres employés communaux. Pour l'instant, ces experts financiers n'ont pas tenu compte de la pénibilité du travail irrégulier et de ses incidences directes sur la santé.

**L'augmentation des effectifs de Police**

Nécessaire de manière à pouvoir répondre aux nouvelles compétences qui se traduisent par une augmentation des tâches et missions transférées aux Polices communales.

Cette augmentation correspond à ce qui avait planifié en 2012.

**La création de nouveaux fonds de réserve**

La création des deux fonds suivants est une anticipation judicieuse destinée à éviter de brusques fluctuations de charges sur ces postes : renouvellement informatique CHF 100'000,-- prévu pour le développement de grands projets (programmes), ainsi que le renouvellement des véhicules, CHF 50'000.--.

**Informations complémentaires concernant certaines fluctuations :**

**Effectifs du personnel : + CHF 289'400,--**

Correspond à l'augmentation statutaire : engagement de 2 aspirants (compensation anticipée due aux absences de longue durée, aux éventuelles démissions, maladies/accidents et départs à la retraite).

**Charges de fonctionnement : + CHF 75'835,--  
expliquées notamment par :**

|  |                 |                |
|--|-----------------|----------------|
| Fonds spécial de renouvellement informatique :           | + CHF 100'000,- |                |
| Fonds spécial de renouvellement véhicules :              | + CHF 50'000,-  |                |
| Fonds pour délégation de tâches SR :                     | + CHF 30'000,-  |                |
| Mobilier informatique (écrans et PC) :                   | + CHF 17'010,-  |                |
| Matériel pour la signalisation routière des 4 communes : | + CHF 38'300,-  |                |
| Matériel professionnel :                                 |                 | - CHF 19'100,- |
| Véhicule de service :                                    |                 | - CHF 92'000,- |
| Equipement spécialisé :                                  |                 | - CHF 70'600,- |

**Charges facturées par la Ville de Pully (outsourcing)**

Gestion de dossiers informatiques : **CHF 4'000,-**

**Contribution extraordinaire CIP :**

Participation des employeurs, nouvelles dispositions légales : **CHF 182'000,-**

**Revenus de fonctionnement :**

**CHF 17'300,-**

Augmentation des tâches optionnelles pour le compte de la Ville de Pully

Augmentation des émoluments facturés aux tiers.

**Autres rubriques :**

Vous observerez deux petits postes pour un aide à quatre pattes : le chien-policier "Drakkar" qui est un nouveau "collaborateur" audacieux, craint et efficace. Bravo au maître comme au chien.

Concernant le produit des amendes CHF 1'300'000,-, il peut paraître important, mais il ne reflète en aucune manière une volonté de "faire du chiffre", bien au contraire, une politique d'information et de prévention a toujours été à l'ordre du jour.

**"Hors sujet"**

Au terme de nos entretiens, nous avons visité les différents locaux de la Police, répartis sur 4 étages. Cette visite fut très instructive : le manque de place est chronique; les différents bureaux et locaux sont reliés entre eux par de petits couloirs et escaliers étroits, tels qu'on les concevait à une époque où le téléphone n'existait pas... et où il fallait conserver la chaleur en hiver...

Chaque mètre carré au sol et contre les parois est utilisé au mieux, comme dans un sous-marin, ce qui est une prouesse en soi, mais une telle disposition architecturale ne correspond pas aux besoins de base nécessaires à l'activité d'un corps de Police qui travaille 24h sur 24, avec toutes les activités et responsabilités qui incombent à un tel service public.

Toutes ces tâches spécifiques demandent un aménagement particulier, adapté à des activités irrégulières, fatigantes et stressantes et où le public doit pouvoir être reçu et entendu en toute discrétion.

Nous restons persuadés que les autorités compétentes mettront rapidement à disposition une infrastructure adaptée à ces hommes et ces femmes dont le dévouement et l'engagement sont exemplaires.

**Conclusions**

La CG, unanime, remercie les membres du Comité de Direction de la disponibilité dont elle a fait preuve et lui sait gré de la présentation claire de la situation ainsi que des commentaires et explications concernant les chiffres du Budget 2014.

La CG unanime, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal d'accepter le Préavis N° 04 - 2013 du Comité de Direction au Conseil intercommunal, intitulé Budget 2014, tel que présenté.

Belmont, le 21 novembre 2013

Anne Schranz, Pully

Patrick Cosandey, Savigny

Georges Fontana, Paudex

Jean-Marc Mayor, président, Belmont s/LS